

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance du 19 Novembre 2015

Etaient présents :

Antoinette Le Normand-Romain, Bernard Kahane, Philippe Boutry, Nathalie Loiseau, Philippe Durey, Laurent Carraro, Joachim Bitterlich, Odile Quintin, Jean Da Silva, Jean-Marc Lehu, Catherine Robin, Benjamin Salesse.

Assistaient au Conseil :

Benoît Forêt représentant du Recteur, Marie-Josée Brigaud, Bruno Mengoli, Hugues Brunet.

Excusés :

Olivier Faron (pouvoir à Philippe Durey), Philippe Barbat (pouvoir à Philippe Durey), Frank Bournois (pouvoir à Joachim Bitterlich), Henri Lachmann (pouvoir au Président), Marie-Christine Lemardeley (pouvoir à Joachim Bitterlich), Jean-Claude Waquet (pouvoir à Philippe Bourty), Bruno Racine, Isabelle This Saint Jean, Patricia Falguière, Pascal Antoine, Julie Le Mazier, Xavier Roy, Dominique Jacomet.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 septembre 2015
2. DBM n°1
3. Budget 2016
4. Adhésion consortium Couperin
5. Tarifs de location des salles de réunions
6. Informations sur la mise en œuvre des statuts de la COMUE
7. Questions diverses

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. En préambule à l'examen de l'ordre du jour, il revient sur les événements du 13 novembre 2015. Il signale que deux enfants d'enseignants de son établissement ont été gravement blessés lors des attentats survenus à Paris.

Philippe Boutry fait part du décès lors des attentats du 13 novembre 2015 de Valeria Solesin, collaboratrice de l'Institut de Démographie de l'Université de Paris 1 et de l'INED et précise qu'une cérémonie a été organisée en sa mémoire. Il déplore également le décès de Valentin Ribet, avocat d'affaire diplômé de l'École de droit de la Sorbonne.

Le Conseil d'administration observe une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 septembre 2015

Le Président demande si le procès-verbal appelle des observations ou des questions. En l'absence de remarque il soumet au vote.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - Décision budgétaire modificative n°1

Hugues Brunet indique que la décision modificative n°1 au budget 2015 s'inscrit en diminution de 5,566 millions d'euros par rapport au budget primitif 2015. Il rappelle que, lors du vote de ce dernier par le Conseil d'administration, la négociation n'avait pas abouti concernant le soutien accordé dans le cadre du programme PNM suite au départ d'un certain nombre d'établissements en septembre 2014. La convention de reversement de l'ANR prévoyait alors le versement d'une dernière tranche de financement de 6 millions d'euros, dans le cadre du soutien triennal. Une recette de 6 millions d'euros avait ainsi été portée au budget primitif 2015. Cependant, un avenant à ladite convention a depuis été signé, prévoyant un soutien d'un montant total de 14,2 millions d'euros, dont la dernière tranche de 0,777 million d'euros devrait être versée dans les prochains jours, avant la fin de l'exercice 2015. En conséquence, la décision budgétaire modificative présentée intègre une diminution des recettes prévisionnelles de 5,223 millions d'euros. En parallèle, les dépenses correspondant au soutien des projets dans le cadre du programme PNM ont été diminuées de 2,850 millions d'euros. La part des investissements prévus dans le cadre du programme PNM a également été diminuée en conséquence.

Philippe Boutry regrette qu'avant l'avènement d'une période budgétaire plus contrainte, l'Etablissement n'ait pu employer l'essentiel des moyens qui lui étaient attribués.

Le Président rappelle que l'Etablissement se trouve aujourd'hui dans une situation transitoire au plan statutaire, avec un nouveau Conseil d'administration non encore élu mais de nouveaux statuts déjà opératoires. Il explique qu'en cohérence avec ces derniers, la décision budgétaire modificative présentée ce jour a déjà été examinée et approuvée formellement par le Conseil des membres. Il souligne qu'il en a été de même pour le budget primitif 2016 également inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

S'agissant de l'évolution de la masse salariale de l'Etablissement, le Président regrette que le premier des contrats de travail pour des postes censés démarrer au 1er janvier 2014 n'ait pu être engagé qu'au 1er octobre 2015, du fait d'un montage juridique et financier extrêmement complexe, se traduisant pour la Communauté par un déficit de ressources humaines et d'activités sur près de deux exercices.

Le Président propose de soumettre au vote cette modification du budget.

La décision budgétaire modificative n°1 au budget 2015 est approuvée à l'unanimité.

3 - Budget 2016

Le Président explique que, l'exercice 2016 s'annonçant beaucoup plus contraint budgétairement, le choix a été fait de construire le budget primitif 2016 comme un budget visant à investir pour l'avenir et dégager de nouvelles sources de recettes.

Les emplois attribués dans le cadre du contrat de site seront pourvus, en cohérence avec les orientations débattues au sein du Conseil des membres. L'Etablissement n'ayant pas vocation à constituer une superstructure administrative en charge de gérer les emplois et les diplômés pour les établissements, une structure minimale d'emplois sera conservée pour gérer la Communauté. En parallèle, des emplois seront déployés au service d'actions collectives, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du contrat de site. Les axes suivants seront ainsi privilégiés :

- la Politique Internationale (au travers de réponses à des appels à projets européens et internationaux) ;
- l'Entreprenariat (avec un financement de l'Etat dans le cadre du programme PEPITE) ;
- le Numérique (pour le développement d'une offre numérique, dans le domaine de la formation professionnelle notamment) ;
- l'Innovation et les partenariats (y compris au-delà du Centre Michel Serres, à travers des partenariats avec les collectivités et le monde économique).

Le budget primitif 2016 a ainsi été conçu dans une logique d'investissement, pour permettre à la Communauté d'accéder à des ressources supplémentaires qui lui permettront de vivre et de se développer. Les financements perçus dans le cadre du programme PNM jusqu'au 30 juin 2016 seront également utilisés dans cette optique, à travers un certain nombre d'actions.

En parallèle, une logique de mutualisation et de diminution des coûts collectifs a été privilégiée. Le portail FUN MOOC a ainsi vocation à constituer un outil de mutualisation, de mise en visibilité et de développement pour la Communauté et ses établissements, en cohérence avec l'orientation vers le numérique retenue par le Conseil des membres. Le consortium Couperin, quant à lui, vise à permettre la mutualisation d'un certain nombre d'abonnements, pour permettre une diminution des coûts associés.

Pour la première année, une cotisation des établissements, dont les modalités de collecte et d'utilisation ont été discutées au sein du Conseil des membres, a également été inscrite au budget primitif.

Le budget primitif 2016 a par ailleurs été présenté conformément au cadre défini par le décret GBCP. Cependant, l'Etablissement n'exécutera son budget selon les modalités prévues par le décret GBCP qu'à partir de 2017.

Hugues Brunet fait état des différentes recettes inscrites au budget et qui intègre également un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 1,253 million d'euros (dont 1,173 million d'euros pour assurer la reprise des financements inscrits au titre du programme PNM et 0,080 million d'euros pour assurer le financement des affaires générales de l'Etablissement). Le fonds de roulement de l'Etablissement ne devrait ainsi plus être excédentaire que de 0,018 million d'euros.

L'Equipex Matrice, porté par la Communauté et géré par l'Université de Paris 1, dont la phase d'investissement a été achevée, devrait quant à lui générer une première tranche de fonctionnement, correspondant à un produit de 0,1 million d'euros.

Au niveau des charges, un budget de 0,180 million d'euros a été inscrit au titre des personnels prêtés ou mis à disposition, afin de rembourser l'établissement qui n'aura plus le bénéfice de la personne occupant le poste de Président de la Communauté.

Le Président ajoute qu'une telle enveloppe a été définie pour permettre d'ouvrir le plus largement possible le recrutement du futur Président de la Communauté.

Hugues Brunet précise que le compte dédié aux voyages et déplacements a été largement doté, pour faire face notamment aux dépenses engendrées par l'étude réalisée au Koweït.

Au niveau des charges de gestion courante, l'adhésion au consortium FUN MOOC a été budgétée pour 60 000 euros (correspondant à un financement par heSam Université à hauteur de 20 000 euros, pour des versements du Cnam et de l'Université de Paris 1 apparaissant en recettes à hauteur de 20 000 euros chacun).

Le Président précise que les 250 000 euros inscrits au titre des recettes du Centre Michel Serres correspondent au cumul de huit semestres facturés à hauteur de 30 000 euros chacun. Au vu de la qualité des prestations fournies par le Centre Michel Serres et des tarifs généralement proposés aux collectivités, il souligne que ce tarif demeure extrêmement faible. Il fait observer qu'un poste a été dédié à la gestion des partenariats, précisément en vue de mobiliser des partenaires supplémentaires et de développer les opérations hébergées par le Centre Michel Serres.

Benoît Forêt souhaiterait bénéficier du plan de trésorerie de l'Etablissement pour 2016.

Marie-Josée Brigaud constate que le budget primitif 2016 de l'Etablissement met en évidence une insuffisance d'autofinancement importante, avec un prélèvement sur le fonds de roulement très proche du niveau de trésorerie affiché à la mi-novembre 2015. Dans ce contexte, elle indique avoir proposé la conduite d'une analyse rétrospective des exercices 2011 à 2015 inclus, pour tenter de mettre en perspective l'impact sur le résultat et les réserves des programmes pluriannuels dont les modalités de gestion n'ont pas été constantes. Elle annonce qu'une analyse portant sur les exercices 2011 à 2014 pourra ainsi être présentée prochainement au Conseil d'administration, qui devrait apporter un éclairage supplémentaire sur l'exécution comptable du budget de l'Etablissement ainsi que sur l'évolution de son fonds de roulement. La présentation du compte financier de l'exercice 2015 nécessiterait quant à elle d'intervenir dans le calendrier prévu par la GBCP, à savoir aux environs du 28 février 2016, afin que le Conseil d'administration puisse disposer d'un indicateur de pilotage pertinent.

Le Président souligne que, pour permettre la production d'un compte financier de l'exercice 2015 à l'horizon du 28 février 2016, les dépenses réellement exécutées par les établissements bénéficiaires du programme PNM devront avoir été transmises.

Marie-Josée Brigaud rappelle que l'échéance du 28 février 2016 a été fixée par la DGFIP en vue de faire de la comptabilité générale un véritable outil de pilotage. Elle estime néanmoins qu'une présentation du compte financier de l'exercice 2015 dans le courant du mois de mars 2016 pourrait satisfaire cette ambition – l'ensemble des opérateurs étant soumis aux mêmes contraintes vis-à-vis de la DGFIP.

Le Président rappelle que le budget primitif 2016 de l'Etablissement a été adopté à l'unanimité par le Conseil des membres. En l'absence d'autre remarque il met au vote le budget.

Le budget primitif 2016 de l'Etablissement est adopté à l'unanimité.

4 - Adhésion consortium Couperin

Le Président rappelle que le consortium Couperin vise à permettre la mutualisation d'un certain nombre d'abonnements, puis il soumet l'adhésion au vote du Conseil.

L'adhésion de l'Etablissement au consortium Couperin est approuvée à l'unanimité.

5 - Tarifs de location des salles de réunions

Le Président explique qu'il s'agit pour le Conseil d'administration de valider les tarifs de location des salles de l'Etablissement, sur la base d'un montant de 300 euros pour une demi-journée et de 500 euros pour une journée entière. Il demande le vote du Conseil.

Les tarifs de location des salles sont approuvés à l'unanimité.

6 - Information sur la mise en œuvre des statuts de la COMUE

Le Président rappelle que le calendrier de mise en œuvre des nouveaux statuts de la Communauté a été présenté lors de la dernière séance du Conseil d'administration. Il confirme que le nouveau Conseil d'administration de la Communauté devrait pouvoir être mis en place le 7 janvier 2016. Le nouveau règlement intérieur de la Communauté, permettant de procéder aux élections des membres du Conseil d'administration, a été approuvé le 17 septembre 2015. Un appel à candidature pour le futur Président a ensuite été lancé le 18 septembre 2015. L'élection des membres du nouveau Conseil d'administration devrait intervenir à compter du 26 novembre 2015. Le Conseil d'administration devrait ensuite se réunir dans sa nouvelle configuration le 17 décembre 2015, en vue de procéder à la désignation de ses membres extérieurs. Le nouveau Président devrait ensuite pouvoir être élu le 7 janvier 2016.

Hugues Brunet précise que, pour préparer ces élections, une commission électorale a été mise en place le 3 octobre 2015. Dans les catégories 4 et 5, les représentants seront élus par un scrutin au suffrage direct, effectué par voie électronique ; la catégorie dans 6, les représentants seront élus par un suffrage indirect, effectué à l'urne au sein des locaux de l'Etablissement le jeudi 3 décembre 2015.

En parallèle, il a été demandé aux membres de la Communauté de désigner leurs représentants au titre de la catégorie 1. Le Conseil d'administration du 17 décembre 2015 permettra ensuite d'entériner les propositions du Conseil des membres pour les représentants des catégories 2 (personnalités extérieures) et 3 (représentants des collectivités). Au terme du Conseil d'administration du 17 décembre 2015, l'instance sera ainsi en situation de pouvoir élire son Président.

Catherine Robin constate que la procédure de vote électronique n'a pas été adressée à l'ensemble des personnels concernés.

Benjamin Salesse évoque la possibilité de relancer l'envoi par courrier électronique de la procédure de vote, en modifiant l'intitulé du message afin d'éviter que certains personnels le considèrent comme indésirable.

Philippe Boutry fait savoir que le Conseil d'administration de l'Université de Paris 1 a également exprimé le souhait d'une information plus forte et plus explicite sur la procédure de vote électronique.

Le Président annonce qu'un nouvel envoi sera effectué, avec un intitulé plus explicite. Il appelle les chefs d'établissement à relayer cet envoi auprès de leurs personnels et usagers. Il insiste également sur la nécessité de signaler les éventuels cas de non-réception du matériel de vote, le cas échéant afin que les listes électorales transmises puissent être vérifiées.

Philippe Boutry estime qu'au-delà des messages portés par les chefs d'établissement, une communication nécessiterait d'être produite par heSam Université.

Le Président du Conseil d'administration rappelle qu'heSam Université n'a pas vocation à se substituer aux établissements membres en s'adressant directement à leurs personnels et usagers. Il souligne qu'une telle initiative empièterait sur les prérogatives des chefs d'établissement. Il s'engage néanmoins à ce qu'une information homogène soit transmise à ces derniers.

Hugues Brunet ajoute que le vote électronique repose sur les listes électorales fournies par chaque établissement membre de la Communauté – ces listes électorales devant mentionner les adresses électroniques des votants. Il explique qu'il a été demandé au prestataire Gedicom d'envoyer un premier

message à l'ensemble du corps électoral, afin d'estimer le taux de retour ou de non-réception au sein des établissements. Il fait savoir que le taux de retour ou de non-réception au sein de l'ensemble des établissements s'élève aujourd'hui à environ 1,5 % du corps électoral. Il constate qu'au sein du corps électoral, un certain nombre de boîtes mails n'ont pas été activées. Il évoque également des erreurs de saisie. Il indique avoir également adressé un message aux Chefs d'établissement pour leur demander de veiller à ce que les DSI autorisent la réception des messages adressés par les serveurs du prestataire Gedicom. Quoi qu'il en soit, il assure qu'un nouvel envoi sera effectué, avec un objet plus explicite, avant l'envoi, le mercredi 25 novembre 2015, du matériel de vote et il ajoute qu'une plateforme d'assistance sera également animée par le prestataire Gedicom durant toute la période de vote, le cas échéant pour permettre aux électeurs n'ayant pas reçu le matériel de vote de récupérer leur identifiant.

Le Président insiste sur la nécessité de passer par les établissements pour communiquer en direction de leurs personnels et usagers.

Philippe Boutry se félicite du nombre de listes présentées dans le cadre des élections au sein d'heSam Université. Il constate par ailleurs que les listes présentées sont composées de membres de divers établissements de la Communauté.

Jean-Marc Lehu évoque la possibilité de déterminer ce jour l'intitulé du nouvel envoi concernant la procédure de vote électronique.

Hugues Brunet suggère de retenir comme objet du message la mention « Elections au Conseil d'administration d'heSam Université ».

Le Président après avoir constaté l'absence de questions diverses, propose de clore la dernière séance du Conseil d'administration dans sa configuration transitoire et il remercie l'ensemble des administrateurs pour leur fidélité et leur engagement au service d'heSam Université.

La séance est levée à 10h18.